

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## DELIBERATION N° DE \_2019\_019

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 avril 2019

Nombre	
de Conseillers en exercice	12
de Présents	11
de Votants	11

L'an deux mille dix-neuf et le trois avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

#### OBJET :

**Marché périmètre de  
protection des sources - choix  
du prestataire**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 27/03/2019

Monsieur Arena 1er Adjoint délégué aux travaux rappelle aux membres du conseil municipal la consultation lancée le 23 mai 2019 pour la fourniture et pose de clôtures pour la matérialisation des périmètres de protection immédiate des captages des sources de la Feuille d'Amène, Acco de Lombard et La Clède.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 février 2019 pour l'ouverture des plis, l'admission des candidatures, et le 11 mars 2019 pour finaliser l'analyse des offres.

La commission a retenu l'entreprise MAURIN Les Ragots, 04510 Le Chaffaut comme étant la mieux adaptée, et ayant reçu la meilleure note selon les critères retenus.

Montant de l'offre selon variante :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 65 835.00 €
- Montant TTC : 79 002 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

**ACCEPTE** la proposition de l'entreprise MAURIN Les Ragots, 04510 Le Chaffaut pour un montant de 65 835 € HT

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Préfecture de Digne les Bains  
Date de réception de l'AR: 04/04/2019  
004-210400479-20190403-DE\_2019\_019-DE

**POUR :11**

**ABSTENTION :0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.

Le Maire,

Régine AILHAUD-BLANC

